

225C1953
FR0012634822-FS0982

20 novembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MAAT PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2025, la société Invus Public Equities¹, L.P.1 (Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Îles des Bermudes) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 novembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MAAT PHARMA et détenir 1 170 833 actions MAAT PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 6,24% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société MAAT PHARMA³.

¹ Contrôlée par M. Raymond Debanne.

² Sur la base d'un capital composé de 18 751 521 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société MAAT PHARMA en date du 14 novembre 2025.